

**Sujet :** [INTERNET] A l'attention de M. BERTHET Commissaire Enquêteur . Avis d'enquête publique sur le système d'assainissement des eaux usées des communes de la CARA

**De :** Scoubart Didier <didier.scoubart@wanadoo.fr>

**Date :** 07/11/2019 23:39

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Je vous prie de noter que je m'oppose à la demande d'autorisation de la CARA car elle repose sur une étude dont les conclusions sont en totale contradiction avec ce que subissent les habitants de Saint Palais. Concrètement : Fermetures préventives de plages pendant la période estivale, mauvaises odeurs émanant de la station d'épuration , panache de pollution visible au niveau du puits de l'auture.

La station d'épuration traite manifestement les eaux usées d'un bassin de population beaucoup trop important et étendu .

Il est indispensable de la délester en installant d'autres stations dans les communes les plus éloignées.

Didier SCOUBART  
51 rue des noisetiers  
St Palais Sur Mer

Envoyé de mon iPad